



Paiement de travaux non effectués

Par **lasouri**, le **22/08/2012** à **13:40**

Bonjour,

nous avons signé début juillet un devis pour une rénovation de terrasse avec une entreprise. Les travaux ont été effectués mais certains n'ont pas été faits car pas nécessaires finalement selon l'entreprise. Nous avons payé un 1er puis un 2ème tiers du total, comme prévu. Les travaux étant terminés, l'entreprise nous réclame le dernier tiers mais continue à nous facturer les travaux non effectués (décaissement, ...). Sommes-nous obligés de régler la totalité ou pouvons-nous retirer de la facture ce qui n'a pas été réalisé?

Merci pour vos précieuses informations.